

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 15	<u>Pour</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 13+2 pouvoirs
-------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------------	--------------------------------------

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 13 janvier 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	POUR	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>ABSENTE</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	<u>ABSENT</u>
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

Absents excusés : Patricia CHABOT-LALAY (Pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT)
Laurent PIALHOUX (Pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

Secrétaire de séance : Madeleine GRASSET

2015-94 : Subventions à diverses associations (secours populaire, Prévention, routière...)

Monsieur le Maire fait part de la demande de diverses associations qui sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention participative et notamment les associations suivantes :

AFM TELETHON
PREVENTION ROUTIERE
SECOURS POPULAIRE
LA LIGUE etc.

Il demande au Conseil Municipal de débattre et de décider si la commune peut donner une subvention à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse à l'unanimité de subventionner les associations extérieures à la commune et de subventionner si nécessaire et dans la limite des crédits du compte budgétaire adéquate, les associations communales ainsi que la participation aux frais des voyages scolaires des enfants domiciliés sur la commune.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 janvier 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 26 janvier 2015
Page 1 sur 1



AR PREFECTURE

024-212400162-20150121-9015_94-DE
Regu le 16/02/2015